

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

POWERCLEAN 350

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène
Marque commerciale	POWERCLEAN 350 Spray nettoyant pour gaz comprimé, ininflammable 350 ml aérosol
Numéro du produit	582919
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-00000019758-54-xxxx
Numéro CE	471-480-0
Numéro CAS	29118-24-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Spray nettoyant pour gaz sous pression
--------------------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DURABLE Hunke & Jochheim GmbH & Co. KG Westfalenstraße 77 – 79 58636 Iserlohn Allemagne	Téléphone: +49 (0) 2371 662 0 Téléfax: +49 (0) 2371 662 221 e-mail: durable@durable.de Site web: www.durable.de
e-mail (personne compétente)	sdb@csb-compliance.com
N'utilisez pas cette adresse électronique pour demander la dernière fiche de données de sécurité. À cette fin, contactez-nous :	DURABLE Hunke & Jochheim GmbH & Co. KG Téléphone: +49 (0) 2371 662 350 e-Mail: durable-clean@durable.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison		
Pays	Nom	Téléphone
Allemagne	Giftnotruf Berlin	+49 30 19240

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

POWERCLEAN 350

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification				
Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	3	Aerosol 3	H229

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement attention

Pictogrammes Non requis.

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Étiquetage supplémentaire selon la directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols

Non inflammable.

Tenir hors de portée des enfants.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Symboles:



2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

POWERCLEAN 350

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène
Identificateurs	
No CAS	29118-24-9
No CE	471-480-0
Formule moléculaire	C ₃ H ₂ F ₄
Masse molaire	114 g/mol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Notes à l'intention du médecin

Aucune.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque d'étouffement et de suffocation.
Contact avec le produit peut causer des brûlures et/ou des engelures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

POWERCLEAN 350

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Produits de combustion dangereux

dioxyde de carbone (CO₂), fluorure d'hydrogène (HF)

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

combinaison de protection chimique, appareil respiratoire autonome (EN 133)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Aérer la zone touchée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Ne pas respirer le produit pulvérisé.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de formation des gaz/vapeurs/brouillards abattre à l'eau pulvérisée

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Aérer la zone touchée.

POWERCLEAN 350

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.
Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.
Matières incompatibles: voir rubrique 10.
Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Empêcher de chauffer au-dessus de 50 °C/122 °F.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications/informations spécifiques

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Lavez les mains après chaque utilisation.
Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.
Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Atmosphères explosives

Empêcher de chauffer au-dessus de 50 °C/122 °F.
Protéger du rayonnement solaire.

Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Protéger du rayonnement solaire.

Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles: voir rubrique 10.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur

Considération des autres conseils

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Exigences en matière de ventilation

POWERCLEAN 350

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage température de stockage maximale: 50 °C

Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Spray nettoyant pour gaz sous pression.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Cette information n'est pas disponible

Valeurs relatives à la santé humaine

DNEL pertinents et autres seuils d'exposition				
Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	3.902 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Valeurs relatives pour l'environnement

PNEC pertinents et autres seuils d'exposition		
Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
PNEC	0,117 mg/l	eau douce

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur de la matière	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène	≥ 0,11 mm	>10 minutes (perméation: niveau 1)

POWERCLEAN 350

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

(EN 136, EN 140, EN 14387, EN 143, EN 149).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	gazeux (aérosol vaporisé)
Couleur	incolore
Odeur	légèrement perceptible comme l'éther
Point de fusion/point de congélation	ne s'applique pas
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-19 °C à 1.013 hPa
Inflammabilité	aérosol non-inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	ne s'applique pas (aérosol)
Température de décomposition	non pertinent
(Valeur de) pH	non déterminé
Viscosité	non pertinent (aérosol)
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	373 mg/l à 24 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,6 (valeur de pH: 7, 25 °C) (OECD Guideline 117)
Pression de vapeur	427 kPa à 21 °C 111,5 kPa à 55 °C

POWERCLEAN 350

Densité et/ou densité relative

Densité 1,17 $\frac{g}{cm^3}$ à 21,1 °C

Densité de vapeur relative 4 (air = 1)

Caractéristiques des particules

non pertinent
(aérosol)

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

il n'y a aucune information additionnelle

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon ATEX)

T2
(température de surface maximale admissible sur l'équipement:
300°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.
Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Empêcher de chauffer au-dessus de 50 °C/122 °F.
Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

métal alcalin

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.
Monoxyde de carbone (CO).
Dioxyde de carbone (CO₂).
Fluorure d'hydrogène (HF).

POWERCLEAN 350

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Études animales; Données obtenues lors d'autres essais toxicologiques; Jugement d'experts (la détermination de la force probante des données).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
inhalation: gaz	LC50	>207.000 ppmV/4h	rat	OECD Guideline 403	ECHA

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

POWERCLEAN 350

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
LC50	96 h	>117 mg/l	carpe commune (Cypri- nus caprio)	OECD Guideline 203	ECHA
EC50	48 h	>160 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 202	ECHA
ErC50	72 h	>170 mg/l	algue (Pseudokrichne- riella subcapitata)	OECD Guideline 201	ECHA

Toxicité aquatique (chronique)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
NOEC	72 h	170 mg/l	algue (Pseudokrichne- riella subcapitata)	OECD Guideline 201	ECHA
croissance (CEbx) 10%	72 h	<170 mg/l	algue (Pseudokrichne- riella subcapitata)	OECD Guideline 201	ECHA
taux de croissance (CErx) 10%	72 h	>170 mg/l	algue (Pseudokrichne- riella subcapitata)	OECD Guideline 201	ECHA

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Il n'existe pas de données disponibles.

Processus de la dégradabilité				
Processus	Vitesse de dégrada- tion	Temps	Méthode	Source
disparition du COD	0 %	28 d	OECD Guideline 301 D	ECHA

Persistance

Il n'existe pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n-octanol/eau (log KOW)

1,6 (valeur de pH: 7, 25 °C)
(ECHA)

12.4 Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

POWERCLEAN 350

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1950

Code IMDG UN1950

OACI-IT UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN AÉROSOLS

Code IMDG AEROSOLS

OACI-IT Aerosols, non-flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 2 (2.2)

Code IMDG 2.2

OACI-IT 2.2

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

POWERCLEAN 350

14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

Mentions à porter dans le document de bord UN1950, AÉROSOLS, 2.2, (E)

Code de classification 5A

Étiquette(s) de danger 2.2



Dispositions spéciales (DS) 190, 327, 344, 625

Quantités exceptées (EQ) E0

Quantités limitées (LQ) 1 L

Catégorie de transport (CT) 3

Code de restriction en tunnels (CRT) E

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) Informations supplémentaires

Nombre de cônes/feux bleus 0

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin -

Étiquette(s) de danger 2.2



Dispositions spéciales (DS) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ) E0

Quantités limitées (LQ) 1 L

EmS F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage category) -

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 2.2



Dispositions spéciales (DS) A98, A145, A167

Quantités exceptées (EQ) E0

Quantités limitées (LQ) 30 kg

POWERCLEAN 350

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Pas énuméré.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Pas énuméré.

Directive Seveso

Pas attribué.

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Pas énuméré.

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas énuméré.

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

Pas énuméré.

Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Pas énuméré.

Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Pas énuméré.

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges

POWERCLEAN 350

Abr.	Description des abréviations utilisées
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

POWERCLEAN 350

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Responsable de la fiche de données de sécurité

C.S.B. GmbH
Dujardinstr. 5
47829 Krefeld, Allemagne

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0
Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9
e-Mail: info@csb-compliance.com
Site web: www.csb-compliance.com

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.